

PAR COURRIEL

Québec, le 17 avril 2023

Numéro de dossier : 2304001-001

Monsieur.

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès reçue en date du 2 avril 2023 visant à obtenir copie de toutes les communications entre la ville de Rimouski et le ministère de la Culture et des Communications concernant la maison située au 304, avenue de la Cathédrale, Rimouski, Québec, G5L 5J8, ainsi que tous les documents déposés par la ville de Rimouski à ce sujet.

Nous avons procédé à l'examen de votre demande. Vous trouverez jointes à la présente lettre des copies des documents visés que nous détenons et qui peuvent vous être communiqués.

Toutefois, conformément à l'article 14 de la *Loi sur l'accès aux documents* des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1), ci-après Loi sur l'accès, certains documents ou certaines parties de documents ne vous sont pas communiqués parce qu'ils contiennent des renseignements qui sont visés par une restriction prévue à la Loi sur l'accès. Nous nous appuyons pour ce faire sur l'article suivant :

 L'article 48 qui précise que lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme.

... 2

À cet effet, nous vous invitons à formuler une demande auprès du responsable d'accès de la Ville de Rimouski aux coordonnées suivantes :

VILLE DE RIMOUSKI Me Julien Rochefort Girard Greffier 205, avenue de la Cathédrale, C.P. 710 Rimouski (Québec) G5L 7C7 Tél.: 418 724-3125

Téléc. : 418 724-9795 greffe@ville.rimouski.qc.ca

Conformément aux articles 51 et 135 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-jointe une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels,

Julie Lévesque

p. j.